

1. RÈGLES DE PROCÉDURE POUR LE DÉPÔT DE PLAINTES

1.1. Introduction

Motel One Group respecte, bien entendu, à tout moment, toutes les lois et directives qui lui sont applicables. Motel One Group attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent de même.

La protection des droits de l'homme et de l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement est une priorité particulièrement élevée. Motel One Group a donc mis en place des processus de diligence raisonnable et de vérification appropriés (due diligence). [La déclaration de stratégie en matière de droits de l'homme](#) fournit des détails sur la manière dont Motel One Group respecte ses obligations de diligence raisonnable et de vérification (due diligence) conformément à la loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement (ci-après dénommée la « **LkSG** »).

Un élément essentiel de cette stratégie est la procédure pour le dépôt de plaintes destinée à faciliter une communication ouverte avec toutes les parties potentiellement affectées par l'activité économique de Motel One Group et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous sommes ouverts aux questions, commentaires et informations qui nous permettront d'éviter les violations de nos obligations en matière de droits de l'homme et de l'environnement et de prévenir les risques en temps utile.

La présente procédure sert de système d'alerte précoce. Elle vise à prévenir les violations effectives en fournissant des avertissement précoces. La procédure dans son ensemble permet également de prendre des mesures correctives de la manière la plus efficace possible. Enfin, elle fournit à Motel One Group des informations précieuses pour le développement de la gestion et de l'analyse des risques, ainsi que pour le contrôle de l'efficacité des mesures préventives et correctives.

Les explications suivantes visent à fournir des informations claires et concises sur la procédure de pour le dépôt de plaintes au sein de Motel One Group.

1.2. Qui est autorisé à déposer des plaintes?

Tout le monde peut déposer une plainte. En particulier, il n'est pas nécessaire d'être soi-même affecté pour déposer une plainte. Les plaintes peuvent également être déposées de manière anonyme.

Par exemple, les salariés de Motel One Group, les salariés des fournisseurs directs et indirects, les personnes touchées par notre activité économique et les comités d'entreprise ou les organisations à but non lucratif peuvent déposer une plainte au nom d'autres personnes.

La personne ou l'organisation qui dépose une plainte est ci-après dénommée le « **lanceur d'alerte** » (**Whistleblower**).

1.3. Pas de conséquences négatives à la suite d'une plainte

Les lanceurs d'alerte qui déposent une plainte ou qui participent au dépôt d'une plainte en toute bonne foi et en étant convaincus de la véracité des faits constatés ne doivent pas être désavantagés de quelque manière que ce soit du fait de leur dépôt de plainte. Cette protection ne s'applique pas si le lanceur d'alerte abuse la procédure de plainte à des fins inappropriées, imprudentes ou illégales (c'est-à-dire s'il soumet une dénonciation de manière malveillante).

Par conséquent, les représailles de la part des salariés de Motel One Group, des fournisseurs directs ou indirects ou d'autres tiers ne seront pas tolérées. Motel One Group prend des mesures appropriées afin d'éviter de telles représailles et afin d'influencer la chaîne d'approvisionnement. Si Motel One Group a connaissance de représailles, cela peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement et à une réévaluation et, dans des cas extrêmes, à la rupture des relations d'affaires.

1.4. **Quel fait puis-je signaler ?**

Vous pouvez utiliser la procédure pour le dépôt de plaintes pour nous informer ou pour signaler des risques (éventuels) et des manquements (éventuels) aux obligations en matière de droits de l'homme ou d'environnement en vertu de la LkSG. Cela inclut les inquiétudes, les doutes et les soupçons. Les plaintes peuvent concerner notre propre secteur d'activité ainsi que les activités économiques des fournisseurs directs ou indirects de Motel One Group.

Motel One Group vous encourage à faire part de vos commentaires, préoccupations et plaintes dès que possible. Si une violation n'a pas encore été commise, elle peut être évitée grâce à votre plainte

Les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement en vertu de la loi LkSG peuvent particulièrement affecter les obligations suivantes :

- Interdiction du travail des enfants et de l'atteinte à leur santé, leur sécurité et leur moralité
- Interdiction du travail forcé et de toute forme d'esclavage
- Sécurité du travail : santé et sécurité au travail
- Liberté d'association, droit de former des syndicats et d'y adhérer sans conséquences négatives, droit de grève et de négociation collective
- Interdiction de la discrimination et de l'inégalité de traitement en matière d'emploi
- Rémunération équitable du travail
- Interdiction de la pollution de l'eau et de l'air, de l'altération nuisible du sol ou de la production de bruits nuisibles, ainsi que de la consommation excessive d'eau lorsqu'elle entraîne une atteinte à l'approvisionnement alimentaire, à la santé ou à l'accès à l'assainissement de la personne
- Interdiction de l'appropriation illégale de terres, de forêts et de lacs pour la subsistance d'une personne
- Interdiction du manque de formation ou de contrôle lors du déploiement des forces de sécurité, portant ainsi atteinte à certains droits de l'homme
- Interdiction de l'utilisation du mercure et des composés du mercure dans la production et élimination appropriée et correcte des déchets conformément à la Convention de Minamata

- Interdiction de la production et de l'utilisation de polluants organiques persistants, élimination des déchets dans le respect de l'environnement, conformément à la Convention de Stockholm
- Interdiction de l'importation et de l'exportation de déchets dangereux conformément à la Convention de Bâle

Les violations (éventuelles) suivantes peuvent également être signalées :

- Conflits d'intérêts
- Harcèlement
- Discrimination
- Infractions passibles de sanctions
- Infractions passibles d'amendes pour protéger la vie, l'intégrité physique et la santé ou pour protéger les droits des travailleurs ou de leurs organes représentatifs
- Certaines violations de la législation nationale et régionale et des actes directement applicables adoptés par l'Union européenne (voir art. 2 al. 1 ch. 3 de la loi allemande sur la protection des lanceurs d'alerte, HinSchG)
- Représailles

Motel One Group est également heureux de recevoir des suggestions pour améliorer l'accès à cette procédure pour le dépôt de plaintes

1.5. **Comment déposer une plainte ?**

Motel One met à disposition un outil de dépôt de plaintes électronique (plateforme pour le dépôt de plaintes). Cet outil de dépôt de plaintes est accessible en plusieurs langues et à tout moment [ici](#).

Les plaintes peuvent également être déposées de manière anonyme. Il est possible de communiquer avec le lanceur d'alerte via l'outil en ligne fourni, même si la dénonciation est anonyme.

En outre, les plaintes peuvent également être déposées à tout moment en personne, par courrier électronique ou par courrier postal auprès des bureaux suivants :

Motel One Group
Chargé de la conformité
Tegernseer Landstraße 165
81539 Munich

compliance@motel-one.com

Les plaintes seront traitées de manière confidentielle, conformément à la législation et aux règlements applicables.

La procédure pour le dépôt de plaintes est gratuite pour les lanceurs d'alerte.

1.6. **Qui traite les plaintes ?**

Les plaintes sont traitées par le service de conformité. Le service de conformité est:

- Impartial
- Indépendant et/ou non lié par des instructions
- Obligé de respecter la confidentialité, notamment en ce qui concerne l'identité du lanceur d'alerte
- Spécialement formé
- Dotés des ressources nécessaires, en particulier du temps nécessaire pour traiter les plaintes de manière appropriée

Si nécessaire, les services compétents sont impliqués dans le traitement de la plainte. D'autres personnes peuvent également être impliquées si cela est nécessaire pour remplir nos obligations de diligence.

1.7. **Confidentialité, protection des données, documentation et exigences en matière de rapports**

Toutes les personnes impliquées dans le traitement des plaintes sont soumises à des règles de confidentialité strictes. Seules les informations issues de la procédure pour le dépôt de plaintes et nécessaires au traitement efficace de la plainte ou au respect des obligations légales de Motel One Group seront communiquées aux personnes individuelles. En particulier, nous veillons à ce que la confidentialité de votre identité en tant que lanceur d'alerte soit protégée et à ce que vous ne soyez pas désavantagé.

Motel One Group respecte la législation et la réglementation applicables en matière de collecte, de traitement et de stockage des données à caractère personnel. Conformément à la législation et à la réglementation applicables, Motel One Group s'engage à documenter sa procédure pour le dépôt de plaintes et chaque plainte individuelle. Conformément à l'art. 10 al. 1 de la loi LkSG, par exemple, la documentation doit être conservée pendant au moins sept ans. Conformément à l'article 10 al. 2 de la loi LkSG, un rapport public est établi, qui comprend également la procédure pour le dépôt de plaintes.

1.8. **Comment se déroule la procédure pour le dépôt de plaintes ?**

(a) Plaintes et accusé de réception

Une fois la plainte déposée, elle est immédiatement transmise au service de conformité. Vous recevrez un accusé de réception de la plainte. En outre, nous vous informons des prochaines étapes, du calendrier de la procédure et de vos droits en matière de protection contre les préjudices ou les sanctions.

(b) Contrôle de crédibilité

Dès réception d'une plainte, le service de conformité examinera soigneusement la crédibilité de la plainte. En tant que lanceur d'alerte, vous serez contacté pour nous permettre de mieux comprendre la situation.

Si votre plainte n'est pas crédible, vous en serez rapidement informé et recevrez une brève explication. Par la suite, la procédure pour le dépôt de plaintes est considérée comme terminée.

Le cas échéant, nous prendrons des mesures immédiates pour minimiser ou faire cesser les infractions et violations (imminentes).

(c) Clarification de la situation

Les plaintes crédibles font l'objet d'une enquête approfondie par le service de conformité, en tenant compte des exigences légales applicables. Si cela s'avère nécessaire pour un traitement approprié, les services compétents ou des experts externes peuvent être impliqués, tout en respectant le principe de confidentialité. Le service de conformité impliquera le lanceur d'alerte de manière appropriée pour clarifier la situation. Si aucune action préventive ou corrective n'est nécessaire après la clarification de la situation, la procédure de plainte sera close.

(d) Actions préventives et correctives

Si des mesures préventives ou correctives appropriées sont prises à la suite de la procédure pour le dépôt de plaintes, Motel One Group planifiera et mettra en œuvre ces mesures ou discutera leur mise en œuvre avec la personne responsable de la violation et lui apportera son soutien à cet égard. En tant que lanceur d'alerte, vous serez impliqué de manière appropriée dans l'élaboration d'une solution tout au long de la procédure de plainte.

(e) Achèvement et évaluation de la procédure pour le dépôt de plaintes

Le service de conformité vous informera de l'issue de la procédure pour le dépôt de plaintes. Le lanceur d'alerte peut évaluer la procédure pour le dépôt de plaintes.

La procédure de plainte est close si le risque signalé a été réduit de manière adéquate ou si la violation signalée a été prévenue ou arrêtée de manière adéquate ou si son étendue a été minimisée. Elle peut également être considérée comme close si un calendrier spécifique de cessation et de minimisation a été convenu avec la personne responsable de la violation et que sa mise en œuvre a commencé. Enfin, elle est considérée comme achevée lorsque la relation d'affaires a été rompue par Motel One Groupe, ce qui ne laisse plus aucune possibilité d'intervention.

(f) Possibilité de contacts ultérieurs, notamment en ce qui concerne les représailles

N'hésitez pas à nous contacter à tout moment, même après la fin de la procédure de plainte, si vous craignez des représailles.

1.9. Quelle est la durée de la procédure de plainte?

Motel One Group s'efforce de traiter les plaintes le plus rapidement possible. Les risques signalés doivent être rapidement minimisés et les violations et/ou infractions doivent être rapidement évitées, arrêtées ou réduites au minimum. Toutefois, la durée de la procédure dépend des circonstances de chaque cas. Plus le risque ou la violation est complexe, plus il faut de temps et d'efforts pour examiner la plainte, clarifier la situation et élaborer une solution.

1.10. Comment puis-je connaître le statut actuel?

Le service de conformité veille à ce que vous, en tant que lanceur d'alerte, soyez dûment informé de l'état d'avancement de la procédure. Vous recevrez les premières informations au plus tard trois mois après le dépôt de votre plainte.

1.11. Réexamen de l'efficience/efficacité

Motel One Group examine l'efficacité et/ou l'efficience de sa procédure pour le dépôt de plaintes chaque année et sur une base individuelle. Ces vérifications individuelles sont effectués lorsqu'une modification significative du risque ou une augmentation significative du risque est identifiée dans la chaîne d'approvisionnement.

Si nécessaire, des mesures appropriées seront prises pour étendre et améliorer la procédure pour le dépôt de plaintes.

1.12. Date d'entrée en vigueur des présentes règles de procédure

Ces règles de procédure ont été adoptées par le Responsable de la conformité de Motel One Group le 20 décembre 2023 et entrent en vigueur le 1er janvier 2024.